



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.

M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.

Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.

Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.

Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

**DATE DE
CONVOCATION
22 JANVIER 2026**

**DATE D'AFFICHAGE
22 JANVIER 2026**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 21

PRESENTS : 18

VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER.

Absents :

- Mme VAZ,

- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : 7ème
MARCHÉ DES
PRODUCTEURS DE
PAYS – LE 29 MAI
2026.**

Une convention est signée entre la Chambre d'Agriculture de l'Allier et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour organiser un Marché des Producteurs de Pays à Lapalisse (7ème édition) le vendredi 29 mai 2026.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'emplacement qui est prévu Place du Général Leclerc de 18h à minuit avec une possibilité de repli en cas de mauvais temps, salle de La Grenette.

Il s'agit de promouvoir les producteurs locaux, de permettre aux personnes de déambuler dans le marché, et de faire leurs achats sur les différents stands afin de se restaurer dans l'espace aménagé à cet effet.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter que le marché de producteurs puisse se dérouler sur la Place du Général Leclerc avec une possibilité de repli en cas de mauvais temps, salle de La Grenette ;

....

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations et documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

- 2 FEV. 2026

Publié ou Notifié

le : 27 JAN. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

